

Communiqué de presse

Gros œuvre - Vaud

Les retraites anticipées des employés ne sont pas en danger

Tolochenaz, 3 mai 2018 – La caisse de retraite des employés de la construction vaudoise se porte bien. Les retraites anticipées des travailleurs du gros oeuvre ne sont nullement en danger dans le canton, contrairement aux affirmations circulant notamment aujourd'hui dans les médias.

Depuis quelques jours, relayant des informations venues de Suisse alémanique et reprises dans le Blick en particulier, des articles de presse alarmants sur l'état de santé de la Fondation pour la retraite anticipée dans le secteur principal de la construction (FAR) précisent que les retraites anticipées dans la construction sont en danger.

Si la FAR affronte des difficultés, il n'en est rien des institutions pour la retraite anticipée du gros oeuvre vaudois, de même que dans d'autres cantons.

En effet, la plupart des entreprises vaudoises cotisent auprès de la Caisse de retraite professionnelle de l'Industrie vaudoise de la construction (CRP-IVC), gérée par la Caisse AVS 66.1 pour le compte de la Fédération vaudoise des entrepreneurs et du syndicat UNIA. Pour la retraite anticipée, les cotisations restent aujourd'hui inchangées à 3,1% pour la part patronale et à 1,5% pour la part employé.

Cette caisse se porte bien, avec un taux de couverture de 106% au 31 décembre 2016. Ainsi, les employés du secteur principal de la construction, dans le canton de Vaud, n'ont pas de souci à se faire pour leur retraite anticipée.

Pour tout contact:

René Grandjean, secrétaire patronal du gros oeuvre, 079 409 18 06 Frédéric Burnand, porte parole, 079 417 09 65 et frederic.burnand@fve.ch